

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1385/SG/CG autorisant M. Yehoshua Freedmann à exercer le commerce des boissons.

n° 69-1385/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
24 septembre 1969

Numéro JO
n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro
10 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

A titre exceptionnel et par dérogation à l'article 12 de la délibération n° 45/7° L du 7 juillet 1969, M. Yehoshua Freedmann est autorisé à exercer le commerce des boissons à consommer sur place. En conséquence est autorisée la délivrance d'une licence de 2° classe à l'intéressé pour l'exploitation en gérance libre de l'établissement dit « Scope Bar », sis rue de Marseille à Djibouti.